

# Vision économique d'un enjeu social

Ayant passé sous crible le projet de loi sur la libre circulation des personnes et sur l'immigration, la Chambre de commerce se félicite du cadre législatif qui sera ainsi établi, mais pointe du doigt toute une série de dispositions qui, à son avis, ne vont pas encore assez loin, soulignant au passage l'importance de l'immigration pour l'économie du pays.

■ Rappelant qu'actuellement, environ 42 % des habitants du Grand-Duché n'ont pas de carte d'identité luxembourgeoise et que plus de 66 % des salariés du secteur privé sont étrangers, la Chambre de commerce se réjouit du fait que sept types d'autorisation de séjour seront établis, permettant ainsi de mieux prendre en compte la situation de tout un chacun. Ainsi, la nouvelle loi fera par exemple la distinction entre les sportifs, les étudiants, les travailleurs salariés ou encore les membres de la famille d'une personne vivant déjà au Grand-Duché. Toutefois, la Chambre regrette que le projet de loi ne contienne pas de passerelles entre ces différents types d'autorisations de séjour.

De plus, la Chambre de commerce estime que la durée des autorisations de séjour ne doit pas être laissée à la discrétion du ministre, mais qu'elle doit être fixée par le projet de loi afin qu'un délai d'attente maximum soit déterminé.

Mais outre une attente qui risque de s'éterniser, la Chambre de commerce dénonce également

des conditions d'obtention d'une autorisation de séjour trop sévères pour les travailleurs salariés. D'après elle, le fait que le requérant doit fournir la preuve que son activité sert les intérêts économiques de l'Etat est «difficilement compréhensible face à la pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux domaines».

Dans un même ordre d'idées, la Chambre de commerce dit regretter «les conditions très restrictives dans lesquelles les étudiants issus de pays tiers et ayant terminé leurs études au Luxembourg pourront exercer une activité pro-

fessionnelle». Mais outre ces revendications répondant à première vue à des critères sociaux, la Chambre de commerce n'oublie pas de souligner également l'aspect économique de l'immigration pour le Luxembourg.

Ainsi, dénonçant des conditions trop sévères de renouvellement d'autorisation, la Chambre de commerce propose d'instituer une procédure administrative «plus rapide» pour les travailleurs revêtant un poste à responsabilité.

Enfin, elle déplore également que les plans prévisionnels de

recrutement réalisés de concert entre l'administration gouvernementale et les milieux économiques n'aient pas été intégrés au texte de loi. D'après elle, «de tels plans auraient permis aux entreprises d'élaborer à l'avance, de concert avec les autorités, des contingents annuels d'étrangers.»

En bref, la Chambre se félicite de l'initiative du gouvernement et, en l'appelant à aller plus loin, rappelle l'importance primordiale jouée par l'immigration pour l'économie luxembourgeoise.



(Caricature: Florin Balaban)